

Bruxelles, le 11 avril 2025
(OR. en)

6370/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0801(NLE)

INST 41
CMPT 2

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes - Adoption

1. Conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil, après consultation du Parlement européen, doit adopter la liste des membres de la Cour des comptes établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Les membres sont nommés pour six ans.
2. Le présent renouvellement partiel de la Cour des comptes concerne un membre. Le mandat de M. Viorel ȘTEFAN arrive à échéance le 30 juin 2025¹.
3. Le gouvernement roumain a proposé la nomination de M. Lucian ROMAȘCANU en tant que membre de la Cour des comptes, en remplacement de M. Viorel ȘTEFAN, à compter du 1^{er} juillet 2025².
4. Le 12 février 2025, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la nomination de M. Lucian ROMAȘCANU en tant que membre de la Cour des comptes.

¹ Doc. 10276/24.

² Doc. 5958/25.

5. Le Parlement européen a rendu son avis sur cette nomination le 1^{er} avril 2025.
 6. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur la décision portant nomination à la Cour des comptes du membre proposé, dont le texte figure dans le document 6374/25, et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-